

**MAIRIE DE CHARQUEMONT
25140**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JANVIER 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire, le treize janvier deux mil vingt à vingt heures.

Le Conseil Municipal a été convoqué le deux janvier deux mil vingt.

Tous les conseillers en exercice sont présents, sauf Mesdames Isabelle BENAZERAF et Michelle CHENET excusées, Monsieur Bertrand LOUVET absent.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2019
- 2- Demande de terrain
- 3- Groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté
- 4- Convention de mise à disposition de terres à la Combe St-Pierre. Avenant n°1
- 5- Comptes-rendus des commissions municipales
- 6- Affaires diverses

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte-rendu de sa séance du 9 décembre 2019. A l'unanimité, le conseil municipal valide ce compte-rendu.

2- DEMANDE DE TERRAIN

Un permis de construire a été déposé par Monsieur Fabrice ROMER pour la transformation de la ferme familiale en immeuble de 8 appartements, 21 rue de la Fontenotte.

Afin de donner de l'aisance à cette propriété, il sollicite la commune pour acquérir la parcelle communale attenante.

La commission « terrains » se rendra sur place samedi 18 janvier à 11h pour étudier cette demande qui sera réinscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

3- GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés,
- autorise l'adhésion de la Commune en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- autorise le maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Charquemont, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites auprès du gestionnaire de réseau.

4- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRES A LA COMBE ST PIERRE. AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°15/2019 du 11 mars 2019 par laquelle le conseil municipal l'a autorisé à signer une convention avec :

- Le GAEC LOUVET– Le Vaudey
- Le GAEC DES JONQUILLES – Le Boulois
- Le GAEC GARESSUS – Les Essarts

pour l'occupation de parcelles de terres à la Combe St Pierre (partiellement parcelle cadastrée section C, n°202) : pistes des skis 1 (partie basse), 2 et 3, conformément aux conditions de mise à disposition stipulées dans la convention.

Monsieur François SANDOZ, la Chapelle, souhaitant également bénéficier de cette mise à disposition de terres communales, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte d'intégrer Monsieur François SANDOZ à la liste des trois GAEC déjà autorisés à occuper les terres communales à la Combe St Pierre précitées,
- Valide l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de terres communales joint actant l'adjonction de Monsieur François SANDOZ, et ajoute la condition de mise à disposition suivante :
 - o Le nombre de bêtes autorisé par exploitation est limité à 8

5- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

↳ COMMISSION COMMUNICATION (Maxime COURTET)

Le bulletin municipal est en cours d'édition à l'imprimerie et sera distribué avant la fin du mois de janvier 2020.

Site internet : Une réunion de commission sera programmée prochainement.

↳ JEMA (François JACQUOT)

Les journées des métiers d'art auront lieu à Charquemont du 8 au 11 avril.

Une réunion est programmée avec la Chambre des Métiers le 24 janvier.

15 artisans sont d'ores et déjà intéressés.

↳ COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES » (Bernadette DELAVELLE)

Colis aux anciens : 24 personnes concernées

Les colis sont commandés. Ils seront distribués après édition du bulletin municipal.

Visite à la Maison Ages et Vie : mercredi 15 janvier à 15h30 (déplacée au jeudi 16 janvier à 15h30 en raison du décès de Monsieur NAPPEZ)

☞ **COMMISSION « VOIRIE » (Roland MARTIN)**

Signalétique commerciale : Un programme de signalétique commerciale est en cours avec la Société GIROD MEDIAS. Les industriels et commerçants ont été sollicités. La commune commandera les mâts nécessaires à la pose des lames commerciales et municipales.

☞ **COMMISSION « CIMETIERE » (Francoise VIPREY)**

Une réflexion devra être engagée pour l'extension du cimetière. La commune devra se faire assister d'un cabinet.

6- DIVERS

6-1- LICENCE IV

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord de principe pour l'achat de la licence IV du café « La Liberté » en cas de vente par son propriétaire.

6-2- PARTENARIAT AVEC LE SDIS POUR L'ENTRETIEN EXTERIEUR ET DENEIGEMENT DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CHARQUEMONT.

Monsieur le Maire explique que le SDIS sollicite les collectivités pour l'entretien des espaces extérieurs et le déneigement des centres d'incendie et de secours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à un partenariat pour la tonte des pelouses, taille des haies et arbustes, et déneigement du parking du centre d'incendie et de secours de Charquemont. Les agents communaux assureront ces prestations.

6-3- REPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE AU BATIMENT DU FOYER DES ANCIENS 2019

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les frais de chauffage, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, entre les différents occupants du bâtiment « Foyer des Anciens » s'élèvent à 23 120.09 €.

Monsieur le Maire propose de répartir ces frais, pour la période considérée, comme suit :

- appartement occupé par M. Yoann PLAGUE 7 % x 7/12 = 944.07 €
- local occupé par le Cabinet d'infirmières PRETOT/BRISEBARD 7 % = 1 618.41 €
- appartement occupé par Mme Martine FRESARD 7 % = 1 618.41 €
- le solde restant à la charge de la commune 79 % (avec une répartition interne : garage 40 %, foyer des anciens 25 %, dispensaire 7 %, classe primaire 7 %) + logement vacant 7 % x 5/12 = 18 939.20 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette répartition et autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

6-4- DEMANDE DROIT DE PASSAGE SUR PARCELLE COMMUNALE

Un riverain de la Place de l'Hôtel de Ville sollicite le droit de passage sur la parcelle communale cadastrée section AC n°102 pour permettre l'accès à sa propriété.

La volonté de la collectivité est de ne pas encombrer cette parcelle permettant l'accès aux ateliers municipaux et les manœuvres des engins mais elle est également consciente de l'enclavement de la parcelle privée. Renseignements seront pris auprès des services juridiques.

6-5- BUDGET 2020

Monsieur le Maire demande aux élus de communiquer les devis de travaux prévus en 2020 pour le prochain conseil municipal du 10 février.

Une proposition de budget 2020 sera soumise aux élus lors de la séance du 9 mars 2020.

Le budget sera soumis au vote du nouveau conseil municipal mis en place après les élections municipales.